

INSTITUTIONS, CULTURE, INFRASTRUCTURES ET RESSOURCES HUMAINES



Arrondissement électoral : VAUD
Votation fédérale du 28 septembre 2025
Procès-verbal cantonal
Statut complet

Canton de : Vaud

Electeurs inscrits : 482'162

Cartes de vote reçues : 220'596

	Validés	Total
PV de bureaux	301	301 *
PV communaux	301	301 *

* Sont compris les Suisses résidant à l'étranger, qui sont décomptés comme une commune.

N° : 01 Objet : Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

Taux de participation : 45.27 %

BULLETINS	Rentrés	218'257
	Blancs	5'824
	Nuls	256
	Valables	212'177

Suffrages		Pourcentages
Oui	76'908	36.25 %
Non	135'269	63.75 %

Statut : refusé**N° : 02 Objet : Loi sur l'e-ID (LeID)**

Taux de participation : 45.26 %

BULLETINS	Rentrés	218'234
	Blancs	6'224
	Nuls	226
	Valables	211'784

Suffrages		Pourcentages
Oui	121'113	57.19 %
Non	90'671	42.81 %

Statut : accepté**Observations :**

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal.

Attesté conforme au procès-verbal.

Le/la président-e du bureau

Le/la secrétaire



Arrondissement électoral : VAUD
Votation cantonale du 28 septembre 2025
Procès-verbal cantonal
Statut complet

Canton de : Vaud

Electeurs inscrits : 456'681

Cartes de vote reçues : 214'727

	Validés	Total
PV de bureaux	300	300
PV communaux	300	300

N° : 01 Objet : Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet

Taux de participation : 46.25 %

BULLETINS	
Rentrés	211'203
Nuls	551
Valables (dont blancs)*	210'652
Blancs	8'825

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages initiative		Pourcentages
Sans réponse	5'623	—
Oui	80'587	38.26 %
Non	115'617	54.89 %
Blancs	8'825	4.19 %

Statut initiative : refusée

Suffrages contre-projet		Pourcentages
Sans réponse	7'445	—
Oui	142'451	67.62 %
Non	51'931	24.65 %
Blancs	8'825	4.19 %

Statut contre-projet : accepté

Suffrages Q. subsidiaire		Pourcentages
Sans réponse	22'082	—
Initiative	38'963	18.50 %
Contre-projet	140'782	66.83 %
Blancs	8'825	4.19 %

Préférence : Contre-projet



N° : 02 Objet : Quorum

Taux de participation : 46.17 %

BULLETINS	
Rentrés	210'832
Nuls	445
Valables (dont blancs)*	210'387
Blancs	21'058

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		Pourcentages
Oui	99'789	47.43 %
Non	89'540	42.56 %
Blancs	21'058	10.01 %

Statut : accepté

N° : 03 Objet : Droits politiques des étrangères et étrangers

Taux de participation : 46.24 %

BULLETINS	
Rentrés	211'152
Nuls	299
Valables (dont blancs)*	210'853
Blancs	7'513

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		Pourcentages
Oui	89'161	42.29 %
Non	114'179	54.15 %
Blancs	7'513	3.56 %

Statut : refusé

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal.

Attesté conforme au procès-verbal.

Le/la président-e du bureau

Le/la secrétaire

Enquête publique

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire
Projet des Transports publics du Chablais (TPC)
Mise en conformité sécuritaire et LHand de la gare de Barboleuse

Requérant: Transports publics du Chablais (TPC)
Lieu: Gryon
Ligne: 127 - BVB / Bex – Villars – Bretaye, Km: 8.764 à 9.437
Objet: Mise en conformité sécuritaire et LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés ; RS 151.3) de la gare de Barboleuse, ainsi que du croisement via séparation du croisement de la gare, mise en site propre et prolongation du croisement afin de permettre des entrées simultanées de convois jusqu'à 80 m de longueur.
Un défrichement temporaire pour une surface de 108 m² est en outre prévu.

Pour les détails, il sera renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure: La procédure d'approbation des plans est régie par la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête: Les plans peuvent être consultés à l'adresse suivante:
– Greffe municipal de la Commune de **Gryon**, Rue du Village 1, 1882 Gryon
du vendredi 3 octobre au lundi 3 novembre 2025 inclusivement, conformément aux avis publiés dans la FAO et le quotidien 24 heures du vendredi 3 octobre 2025.

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y.c. modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.